



CONVENTION 2026

Entre :

La **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**, dont le siège est situé 140 rue des Équarts à Niort (79000), représentée par son Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire,

Ci-après dénommée « la CAN »,

Et :

L'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Office de Tourisme de Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise,

dont le siège est situé 3 quai Cronstadt à Niort (79000), représenté par sa Présidente,

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de régir les rapports entre la CAN et l'EPIC Office de Tourisme Niort / Marais poitevin / Vallée de la Sèvre Niortais, en déterminant les modalités d'exercice de la compétence tourisme confiée à l'EPIC Office de Tourisme par délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 2 février 2026.

Missions déléguées à l'EPIC Office de Tourisme :

- Promotion du territoire de la CAN
 - Promotion touristique de l'ensemble du territoire en cohérence avec la politique touristique de la CAN, notamment le schéma territorial de développement touristique, et en tenant compte des politiques touristiques supra-territoriales
 - Promotion de la destination touristique « Niort Marais Poitevin »
 - Promotion touristique avec des partenariats
- Information
 - Définition et mise en œuvre d'une stratégie numérique et digitale (site internet de destination, stratégie des réseaux sociaux)
 - Réalisation d'éditions touristiques adaptées au territoire de la CAN et aux destinations touristiques Niort/Marais Poitevin/Vallée de la Sèvre Niortaise

- Accueil
 - Accueil et information touristiques sur le territoire : organisation, rationalisation, qualité, politique communautaire
 - Identification, mise en place et tenue par ses propres moyens de points d'accueil pertinents sur l'ensemble du territoire
- Commercialisation selon les conditions prévues par la loi du 22 juillet 2009
 - Commercialisation des prestations de services touristiques en valorisant notamment les produits du territoire
- Accompagnement des acteurs touristiques
 - Animation et aide à la mise en réseau des prestataires professionnels
 - Aide à la qualification de l'offre touristique
 - Accueil et accompagnement en réseau des porteurs de projets
- Mise en place de statistiques touristiques
 - Suivi de la fréquentation touristique
 - Analyse et suivi des clientèles, des comportements et des attentes touristiques
 - Coordination, animation du comité technique et suivi de ces données
- Gestion et suivi administratif et comptable du recouvrement de la taxe de séjour
 - Actualisation de la base de données des hébergeurs par un échange régulier avec la CAN, les communes, les réseaux d'hébergements
 - Envoi des feuilles de déclarations aux hébergeurs utilisant le mode de déclaration papier
 - Suivi des déclarations et des encaissements, sur le logiciel de gestion de cette taxe
 - Suivi comptable de la régie de recettes Taxe de séjour
 - Mise en œuvre des rappels (téléphoniques/courriels) et des relances (courriers) en cas de retard, en lien avec les services de la CAN
 - Production d'une synthèse annuelle du recouvrement de la taxe de séjour et transmission d'un état de la collecte à chaque fois que nécessaire à l'attention de la CAN
- Gestion du Comptoir des Itinérances et Randonnées & espace Patrimoine à Port Boinot

L'Office de Tourisme gèrera l'espace accueil du Séchoir orienté « randonnées et itinérances » et supervisera l'Espace Patrimoine sis au 1er étage
- Installation, animation et fonctionnement d'un Bureau des Congrès et des Séminaires
 - Promotion de la destination « affaires » et de ses offres
 - Animation des partenaires contributifs de l'offre, la co-construction des plans d'actions, l'accompagnement à la montée en gamme des offres et à la montée en compétences des acteurs
 - Structuration d'un guichet unique, neutre et expert de destination pour assurer un réceptif de qualité avec un accompagnement personnalisé des organisateurs grâce à la mise en relation avec les opérateurs et des services nécessaires à leur accueil sur la destination
 - Conseil et ingénierie événementielle auprès des opérateurs ou des collectivités

L'action du Bureau des Congrès sera organisée autour de 4 piliers :

 1. ACCELERATION D'AFFAIRES_ STRUCTURATION
 2. PROMOTION_ RECEPTIF
 3. ANIMATION_COHERENCE TERRITORIALE
 4. INGENIERIE EVENEMENTIELLE

Et s'appuiera sur des instances de gouvernance spécifiques :

- Un COMITE DE PILOTAGE pluridisciplinaire en tenant compte de la représentativité des parties prenantes (institutionnels et privés) qui préparera les plans d'actions, les budgets, assurera la cooptation des nouveaux membres et communiquera les rapports d'activités au Comité Directeur de l'Office de tourisme
- Un COMITE DES ACTEURS, cercle élargi du club affaires actuel, en veillant à la représentativité des opérateurs en ouvrant aux offres contributives, privées et non dédiées (sport, culture...)

L'action de l'office de tourisme s'inscrira en complémentarité de celle de la Communauté d'Agglomération qui assurera directement :

- Le pilotage de la stratégie globale et du management de la destination
 - L'installation et l'animation d'un réseau de prescripteurs et relais, ambassadeurs de la destination
 - Le pilotage de rencontres bi-annuelles « Grands Evénements » qui veilleront à la bonne coordination calendaire et programmatique des événements sur le territoire Les sujets d'ingénierie touristique et l'observation : Intégration dans l'observatoire territorial de la dimension « tourisme d'affaires », accueil et accompagnement des porteurs de projets ou développement de projets/ infrastructures événementielles
 - Le portage des démarches structurantes à l'échelle de la destination
- Utilisation de l'événementiel pour favoriser les retombées économiques ou image (notoriété et attractivité) et la fréquentation touristique sur la destination
 - Etude de la faisabilité technique et financière des projets événementiels et contribution à leur organisation (prestation d'accompagnement et de services)
 - Apport d'expertise et à des événements majeurs du territoire (contrats pluri-partenariaux)
 - Initiation et production d'événements grand public et/ou professionnels en cohérence avec les politiques publiques (production événementielle)

Article 2 – Moyens mis en œuvre par l'Office de Tourisme

Pour l'exercice des missions confiées par la CAN, l'EPIC Office de Tourisme s'engage à rechercher, affecter et optimiser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leurs exercices, notamment par la recherche de partenariats et de mutualisations opérationnelles avec des organismes locaux partageant des objectifs communs de valorisation du territoire communautaire.

Par ailleurs, l'Office adaptera son accueil et ses horaires d'ouvertures aux demandes du public et disposera pour ce faire de locaux adaptés.

Enfin, l'EPIC Office de Tourisme s'engage à valoriser le partenariat avec la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble de ses supports de communication.

Plan d'actions 2026

L'année 2026 constitue une étape structurante pour la destination, autour d'une ambition partagée - **Renforcer durablement l'attractivité touristique et économique du territoire** – et d'objectifs stratégiques associés :

- Structurer et développer les filières prioritaires : itinérance et MICE.
- Améliorer l'expérience visiteurs et usagers, et densifier la présence au sein de nos 3 bureaux d'accueils
- Déployer une identité de marque cohérente et visible sur l'ensemble des lieux d'accueil
- Maîtriser la masse salariale tout en adaptant les ressources humaines aux projets retenus.

Focus sur des actions phares :

- Développement de la filière MICE / Structuration du Bureau des Congrès et des Séminaires

Concernant cette action, l'Office de tourisme en lien avec la Direction de l'Attractivité de la Communauté d'Agglomération, bénéficie d'accompagnement stratégique et opérationnel.

Objectifs 2026 :

- Installer durablement le Bureau des Congrès comme interlocuteur référent
- Structurer une offre MICE lisible, collective et progressive
- Accroître la visibilité et la prescription de la destination sur les marchés affaires
- Animer et fédérer les acteurs locaux autour d'une gouvernance partagée (COFIL)

Actions 2026 :

- Mise en place et animation du COFIL MICE
- Structuration de l'offre de services du Bureau des congrès avec notamment :
 - . Le déploiement des paliers d'engagement partenaires
 - . L'organisation de réunions trimestrielles, ateliers thématiques et temps forts annuels
 - . Des actions d'acculturation et de montée en compétences (offre, tarification, pratiques MICE)
- Actions de visibilité et de commercialisation : supports print/digital, prospection, salons et éductours
- Construction progressive d'une identité MICE de destination
- Participation au COTEC, COFIL et Comité stratégique MICE coordonnés par la CAN pour la déclinaison et la mise à jour de la stratégie territoriale MICE – participation aux actions partenariales validés

- Structuration de l'offre « itinérance »

L'office de tourisme bénéficie en 2026 d'un accompagnement stratégique et opérationnel sur ce volet.

Objectifs 2026 :

- Renforcer l'attractivité de la destination auprès des clientèles itinérantes
- Structurer une offre cohérente et identifiable (vélo, slow tourisme, séjours multi-étapes)
- Améliorer les services dédiés aux cyclistes et itinérants

Actions 2026 :

- Articulation avec la halte conciergerie de Niort et les bureaux d'accueil
- Valorisation des itinéraires et services dans les supports de communication
- Autres actions liées aux recommandations de la mission d'accompagnement

- Ouverture de nouveaux équipements et services structurants

- ✓ Ouverture d'un Bureau d'accueil dans le centre-bourg de Coulon

- Aménagement d'un nouvel espace d'accueil situé rue de l'Eglise avec notamment un espace boutique dont le concept et la marque sont déclinés dans une logique de cohérence territoriale
- Ouverture en mars 2026
- Ce lieu a un rôle de porte d'entrée du territoire pour les visiteurs et les itinérants

- ✓ Halte-conciergerie à Niort

Objectifs associés :

- Améliorer l'expérience visiteurs, notamment des itinérants
- Renforcer l'attractivité urbaine et l'accueil en cœur de ville

Fonctions :

- Local à bagages sécurisé
- Stationnement vélo
- Accès douche et sanitaires
- Ouverture 7j/7 – 24h/24

- Développement de la marque de destination et déploiement de nouveaux concepts de boutiques dans une logique territoriale

Actions 2026 :

- Déploiement de la nouvelle marque de destination
- Déclinaison du concept de boutiques selon les spécificités de chaque lieu d'accueil
- Harmonisation des discours, supports et expériences visiteurs
- Formation des équipes à l'appropriation de la marque

- Diversification des activités et exploitation de nouveaux services

En cohérence avec le positionnement stratégique retenu, afin de contribuer à :

- Renforcer l'animation estivale par le développement d'offres ludiques et de découverte du territoire
- Valoriser l'image dynamique de la destination,
- Développer l'attractivité et accroître la fréquentation,

L'office de tourisme candidate pour l'exploitation des offres nautiques à développer dans le cadre de Niort Plage sur le site de Port Boinot.

- Qualité

L'office de tourisme est actuellement classé en catégorie II. Une réflexion sera engagée sur l'évolution de ce classement en catégorie I et ses impacts.

Article 3 – Moyens mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération

La CAN s'engage à soutenir financièrement l'EPIC Office de Tourisme pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Pour l'année 2026, cette subvention établie en référence au budget prévisionnel de l'EPIC Office de Tourisme s'élève à 330 000 €.

Le règlement de cette subvention interviendra en 1 fois.

Courant 2026, la Communauté d'Agglomération réalisera l'évaluation du Schéma Local de Développement Touristique 2021 / 2026 ainsi que la formalisation de la stratégie pour la prochaine mandature. Ce travail sera l'occasion de réactualiser et de formaliser une feuille de route partagée pour le développement touristique territorial dont l'action de l'office de tourisme communautaire. Ce dernier sera associé à la démarche d'évaluation et d'évolution de la stratégie.

La Direction de l'Attractivité participera à la gouvernance mise en place par l'EPIC (Codir, Copil MICE, groupes de travail, etc.)

Article 4 – Évaluation, suivi et contrôle

Tableaux de bord et indicateurs de suivi

Afin de disposer d'une vision globale, synthétique et partagée de son activité, l'Office de Tourisme, dans le cadre de sa gestion sous forme d'EPIC, tient des tableaux de bord chiffrés ainsi qu'une comptabilité analytique par domaine d'action.

Les données recueillies permettent notamment de retracer :

- Les actions et activités mises en œuvre,
- Les moyens mobilisés et les coûts associés,
- Les niveaux de fréquentation et d'activité,

- Ainsi que des indicateurs de résultats, quantitatifs et qualitatifs, en lien avec les missions confiées et les orientations stratégiques de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Parmi les indicateurs de suivi envisagés pour 2026, on peut notamment lister :

- Taux d'adhésion et d'engagement des partenaires MICE
- Nombre d'événements MICE accompagnés
- Fréquentation des bureaux d'accueil et de la halte conciergerie
- Retombées économiques et médiatiques
- Maîtrise des coûts et respect des équilibres budgétaires

Ces tableaux de bord et indicateurs sont transmis à la CAN et présentés à l'appui du bilan annuel d'activités.

L'analyse des résultats permet d'éclairer les arbitrages et de dégager les priorités d'actions de l'année suivante.

Comité de suivi et échanges réguliers

Un comité de suivi est mis en place afin d'assurer un pilotage régulier et partagé de la convention.

Il consiste en une instance technique composé des représentants de l'office de tourisme et de la direction de l'attractivité de la CAN. Des points sont planifiés mensuellement pour :

- Echanger sur l'état d'avancement des actions
- Analyser les indicateurs de suivi et de résultats
- Evoquer les points de vigilance et les éventuels ajustements nécessaires
- Préparer les orientations et priorités à venir

Cette instance est ouverte une à deux par an à la Direction des Finances, notamment en fin d'année n pour préparer la budget n+1 et potentiellement courant le deuxième trimestre de l'année n pour partager les rapports d'activités et financier. À noter que ces rapports, avant d'être délibérés par le Conseil d'Agglomération, feront l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Des temps de partage avec d'autres Directions et services de la CAN seront aussi organisés selon les sujets mis à l'ordre du jour des points de suivi (Dir de la Communication, Dir Culture, etc.)

Ces points seront aussi l'occasion de préparer la tenue des différentes réunions de pilotage / validation impliquant les acteurs décisionnels (élus, direction générale).

Ces temps d'échange constituent un espace de dialogue et de coordination, sans préjudice des instances statutaires propres à l'EPIC.

Gestion financière, contrôle et vérification

L'EPIC Office de Tourisme est soumis aux règles de la comptabilité publique.

À ce titre, son contrôle est exercé par la Chambre Régionale des Comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Niortais se réserve la possibilité de faire procéder à toute vérification qu'elle jugerait nécessaire pour s'assurer du respect des engagements prévus par la présente convention.

À cette fin, l'Office de Tourisme s'engage à présenter, à toute demande de la CAN ou de toute personne dûment mandatée par elle, l'ensemble des pièces comptables, financières et justificatives utiles.

Article 5 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année civile 2026.

Elle prend effet à compter de sa signature.

Article 6 – Assurances

L'EPIC s'engage à souscrire l'ensemble des contrats d'assurance nécessaires à la couverture des responsabilités liées à ses activités, notamment en matière de dommages aux biens et aux personnes, dans les locaux et sites mis à sa disposition ou occupés dans le cadre de l'exercice de ses missions par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Niortais, lors de la signature de la présente convention, puis à chaque échéance des garanties, les attestations d'assurance en cours de validité correspondantes.

Article 7 – Modification

Pour la bonne réalisation de leur accord, toute modification de cette convention demeurera possible et donnera lieu à un avenant soumis aux instances décisionnelles de la CAN et de l'EPIC Office de Tourisme.

Article 8 – Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de deux mois.

Article 9 – Litiges

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent, préalablement à toute instance, à trouver un accord amiable. Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent.

Fait à NIORT, en 2 exemplaires originaux, le :

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais

La Présidente de l'Office de Tourisme Niort –
Marais Poitevin –
Vallée de la Sèvre Niortaise

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260202-C__36_02_2026-DE

Jérôme BALOGÉ

Elisabeth MAILLARD